



Bulletin n°15
Janvier 2022

AUGIGNAC Infos

Bonne Année
2022

Sommaire

- P.1 Le mot du Maire
- P.2 Interview d'une élue, Mme Cécile GRASSET
- P.3 Le Père Noël des enfants Nos aînés
- La Voirie 2021
- P.4 Du côté de l'interco, retour sur 2021
- P.5 Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)
- P.6 Eclairage public
- P.7 La fibre optique
- Fleurissement du bourg.
- P.8 Des nouvelles des associations
- P.10 Réflexion sur la vitalité sociale du territoire
- P.11 Bon à savoir
- P.12 Etat-civil, Hommages

Maison des services publics

3, Place de la Mairie
24300 AUGIGNAC
Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Lundi | 9h à 12 h 30 |
| Mardi | et |
| Jeudi | 13h30 à 17h30 |
| Vendredi | Sur RDV le |
| mercredi (sonner si urgent) | |

Agence Postale Communale :

| | |
|----------|-----------|
| Lundi | |
| Mardi | |
| Jeudi | 9h à 12 h |
| Vendredi | |

LE MOT DU MAIRE

Protégeons-nous !

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

En juillet dernier, je commençais mes propos par un "Enfin l'été !" été qui, d'un point de vue météorologique, a eu du mal à s'installer mais qui laissait poindre l'espoir de la fin de la COVID et du retour de relations sociales normalisées.

Il n'en a rien été et, en cette fin d'année, nous en sommes à miser sur les effets protecteurs de la troisième dose, voire d'une quatrième d'ici le printemps.

Ceci étant dit la vie doit continuer avec son contingent de précautions et l'activité des associations est vitale pour nous permettre de garder un bon moral et une bonne condition physique.

Certaines manifestations de l'été ont été adaptées et maintenues : repas moules-frites à emporter pour l'Amicale Laïque, vide grenier et plateau jambon-frites du premier dimanche de juillet pour le Comité des fêtes. Par esprit de responsabilité, le Comité des Fêtes et la Municipalité ont décidé d'annuler la fête annuelle du mois d'août ainsi que le feu d'artifice musical.

Le marché d'automne a connu un franc succès et il a permis à d'autres associations de proposer des activités : randonnées pour l'ACLA, vente de soupes et de bureaux d'école pour l'Amicale Laïque. La collaboration entre associations est un gage de réussite au moment où la pandémie freine quelque peu l'engagement bénévole.

En décembre, nous avons maintenu le repas des aînés et la visite du Père Noël pour les enfants (voir page 3) sans spectacle afin de respecter les consignes sanitaires.

L'ACLA, la GV, le club de foot, le club du troisième âge maintiennent également leurs activités dans le strict respect des consignes sanitaires.

La décoration du bourg a été réalisée pour partie par un atelier organisé au sein du club du



3^{ème} âge : confection de cadeaux et rubans, l'ensemble ayant été coordonné par Cindy PEL-LEVOISIN, Conseillère Municipale. Nous essaierons de faire mieux l'année prochaine pour l'illumination de la traverse du bourg qui, je le conçois parfaitement, manque d'éclat !

Je souhaite remercier les présidents des associations et les bénévoles qui s'attachent chaque jour à proposer aux habitants des activités variées et contribuent ainsi au Bien vivre ensemble.

Comme vous avez pu le constater, la première tranche de travaux de l'église est terminée. Nous avons été accompagnés par l'Etat et le Conseil Départemental pour les subventions qui nous ont été accordées et nous avons été bien conseillés par le maître d'œuvre, l'architecte Philippe LANterne. Nos artisans ont réalisé un très beau travail, donnant ainsi à ce patrimoine vieux de plus de 700 ans une nouvelle jeunesse.

Nous avons lancé un appel à dons par le biais de la Fondation du Patrimoine : 26 donateurs ont répondu présents. Cela a permis de récolter 3 628 € auxquels se rajoute une subvention de la Fondation du Patrimoine de 13 000 €. Merci aux donateurs et à la Fondation du Patrimoine !

Nous envisageons pour début 2022 une seconde tranche de travaux à l'intérieur : plâtrerie et peinture pour les voûtes, menuiserie pour la sacristie, remise aux normes électriques.

Du côté de l'école, nous avons poursuivi l'équipement en informatique dans le cadre du deuxième appel à projet "écoles numériques rurales" : équipement en tablettes, point d'accès WIFI dans chaque classe, connexion filaire du foyer rural à la Livebox de l'école. Concernant le maintien des effectifs enseignants, nous devons avoir un point de vigilance en ce début d'année. Avec 94 élèves sur le RPI dont 55 sur Augignac, le maintien du troisième poste sera à nouveau questionné. Nous ne manquerons pas de faire valoir de son utilité au regard des moyens que la commune consacre à l'Ecole.

Depuis le 1^{er} Décembre, un poste à mi-temps annualisé et financé à 80% par l'Etat a été créé. Il permet d'accompagner les tout-petits à la prise de repas (5 TPS supplémentaires à la rentrée de janvier) et à l'entretien des locaux en cette période où les protocoles sanitaires doivent être rigoureusement respectés. Ce poste est occupé par Mme Corinne DOMEIZEL. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à M César NABETO sur ce même type de poste. Ce dernier est chargé de contribuer au fleurissement de la commune sous le pilotage de Monique JULIEN, 3ème adjointe.

A travers ce bulletin vous trouverez toutes les actions menées en 2021 et les projets pour 2022 : la voirie, la fibre, le PLUI, la réflexion autour de l'éclairage public, le projet d'animation de la vie sociale sur le territoire de la CCPN. Autant d'actions et de projets qui vont animer les commissions municipales ou intercommunales et pour lesquels nous serons un relai d'information à travers ce bulletin ou bien du site internet, de l'application INTRAMUROS ou de la page Facebook. Espérons pouvoir un jour mettre en place des réunions publiques d'information.

Comme en juillet dernier je partage cet éditorial avec une conseillère nouvellement élue et connue pour son dynamisme, Cécile GRASSET.

Je termine mes propos en vous souhaitant à vous et à vos familles une bonne et heureuse année 2022 et une bonne santé.

Bernard BAZINET

Merci Cécile de te prêter à cet exercice. Quelles sont tes impressions depuis ton élection en mars 2020 ?

Et bien...tout d'abord, je vis cette aventure de conseillère à Augignac comme une expérience riche en rencontres :

- une première rencontre avec une belle équipe du conseil municipal motivée, active, ouverte à la discussion avec laquelle nous pouvons construire et réfléchir autour de projets à destination de la commune.
- mais également, de belles rencontres voire retrouvailles avec des habitants du village : pouvoir échanger avec eux, les écouter lors des diverses distributions ou manifestations de la commune et tenter de trouver des solutions à leurs problématiques donnent du sens et me confortent dans mon choix de revenir vivre ici, dans ma commune natale. On vit bien à Augignac !

Tu es inscrite dans plusieurs commissions au sein du conseil municipal, pourquoi ?

Alors... les questions liées à notre environnement me sont chères d'où ma participation au projet de Villes et villages fleuris pour lequel nous essayons avec mes colistières, Monique et Valérie, d'embellir le village avec des fleurs et d'améliorer le cadre de vie. Être déléguée du Parc Naturel Régional me plaît également, je fais le relais de notre commune auprès des instances du **PNR**. Le projet nous concernant actuellement est celui de la création de trames noires avec une demande de diminution de l'éclairage public car nous sommes situés dans une réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Pour élargir mon champ d'action, j'ai la possibilité de participer à certaines commissions de la communauté de communes. J'assiste par exemple à celle travaillant autour du développement durable. On y traite actuellement du Plan climat Air Energie Territorial

(PCAET) avec tous les acteurs du territoire pour anticiper les conséquences du changement climatique et entamer une transition énergétique.

Concernant les actions autour de la culture et de la vie associative, je reste persuadée que le tissu associatif doit être organisé en unissant nos forces et nos moyens humains pour pouvoir proposer aux Augignacois de belles activités. Devenue présidente de l'association Culture et loisirs d'Augignac, j'ai particulièrement apprécié notre participation au téléthon avec le Comité des fêtes ! Cela a été une belle réussite, une journée riche en échanges et en activités ! Je souhaiterais également développer et proposer, quand le contexte nous le permettra, davantage de rencontres intergénérationnelles autour de fêtes de quartier par exemple ! Une fête des voisins au quartier de l'église, pourquoi pas ?



Un projet communal t'intéresse-t-il en particulier pour la suite du mandat ?

Pour continuer à développer les liens intergénérationnels et le tissu associatif, la construction d'un lieu d'échange multifonctionnel au stade me semble une belle idée ! Une autre action me tient également à cœur, c'est celle du nettoyage de lieux naturels pollués par des déchets ...certains bois se sont transformés au fil du temps en décharge géante ! Il nous faut donc trouver des solutions avec l'accord et l'aide des propriétaires pour faire le nécessaire. Des chantiers participatifs pourraient par exemple être mis en place.....c'est à étudier.

Le Père Noël

Cette année encore, le Père Noël était de passage au foyer rural, magnifiquement décoré pour l'occasion par Yoann MARENDA, Conseiller Municipal. Mais fatigué par la Covid-19, il a dû s'asseoir au milieu d'une forêt de « sapins du Périgord Vert » avant de distribuer ses cadeaux aux 56 enfants de la commune en âge scolaire dans le respect des gestes barrières.



Pour nos aînés !

La municipalité a maintenu le repas des aînés le 5 Décembre dernier. Ainsi, quelques 70 convives ont pu passer une après-midi conviviale autour d'un excellent repas préparé par le traiteur Bouffier de Brantôme, et servi par les membres du Conseil Municipal. Pour ceux qui n'ont pu venir, les conseillères et conseillers leur ont remis un colis individuel composé d'une boîte de cuisses de canards, d'une boîte de pâté de canard au foie gras (Hé oui nous soutenons la filière Gras ! Le contraire serait une aberration !) et de meringuettes aux noix du Périgord.

La commune compte 240 personnes de plus de 66 ans et ceux qui n'ont pas récupéré leur colis peuvent encore le faire au plus vite en se présentant à la mairie aux heures d'ouverture.



Voirie 2021

La programmation 2021 avait inscrit au budget deux investissements principaux :

- Une intervention sur le réseau communal : la route du Moulin de chez Pey (VC 307 d'un linéaire de 660m) doit faire l'objet d'une reprise complète de la chaussée, curage des fossés et création d'une traversée d'eau pluviale. Le marché de cette réfection est attribué à l'entreprise Bonnefond de Villars pour un montant de 23 059,20 €. Malheureusement, les conditions sanitaires et climatiques n'ont pas permis de mettre en œuvre cette intervention, qui est reportée en ce début d'année 2022.
- Une intervention sur le réseau intercommunal : la route du marché (VIC 302 partie : de la RD 675 à la jonction avec le VC 209 d'un linéaire de 933m). Dans le cadre du marché à bon de commande de la communauté de communes, l'intervention a été réalisée par l'entreprise Eurovia en novembre dernier. Une reprise complète de la chaussée a été faite sur ce tronçon, le reste de la VIC 302 restant correct jusqu'à la limite de la commune, aucune intervention n'est prévue pour l'instant.
- Cet investissement d'un montant de 41 373,75 € HT est pris en charge à 50% par la communauté de communes.

Lors de la dernière commission voirie de la communauté de communes, nous avons positionné le tronçon de la route du Bandiat allant des Chadauds jusqu'à Manzac pour une réfection de la chaussée.

Travaux annexes :

Fauchage

Les campagnes de fauchage ont été réalisées comme il se doit. La pluviométrie importante du mois de juin a accentué la croissance de la végétation ce qui a nécessité des interventions ponctuelles complémentaires.

Elagage

Une campagne d'élagage de quatre jours a eu lieu en décembre dernier. Deux journées financées par la communauté de communes ont permis une intervention sur la VIC 302 .

Sur le réseau communal, la route du Moulin de chez Pey ainsi que la route de la Roderie ont été traitées. L'intervention sur la route de la Roderie a permis de sécuriser le réseau de France télécom (fibre optique).

Point à temps

Tout au long de l'année, nos agents sont intervenus après les périodes de forte pluie et de gel pour la mise en place d'enrobé à froid pour des réfections ponctuelles.

Du côté de l'Interco, retour sur 2021

Après les fermetures administratives imposées par le contexte épidémique de la Covid-19, 2021 a permis la réouverture progressive de l'ensemble des services communautaires. Cinéphiles, baigneurs, sportifs, amateurs de culture ont pu retrouver leurs services habituels. Pour le complexe aquatique, la situation a été plus longue à se dessiner puisque de lourds travaux de réfection ont dû être lancés pour un montant d'environ 200 000 €. La réouverture s'est donc faite en septembre et depuis, le service ne désemplit pas.

2021 a été également l'occasion d'accueillir 8 étudiants de l'ENSAD et leur professeure formant la promotion 2021-2022 du Post-Master « Design des milieux ruraux ». Quelques jours plus tard, le 7 octobre 2021, c'est la signature du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) qui s'est enfin concrétisé après 6 mois d'un travail intense qui a permis la définition d'enjeux communs, dans le cadre d'un projet de territoire décliné en orientations, en axes, puis en fiches projets. Ce contrat, qui s'inscrit dans une volonté de relance économique, doit également être la clé de voûte du projet de transition énergétique pour les 10 prochaines années.

| <u>Investissement</u> | <u>Communes</u> | <u>Commentaires</u> |
|--|---|---|
| Opération économique «village d'artisans » | St Front la Rivière (« la baguette de bois ») | Ouverture de l'atelier d'affûtage en avril 2021. De nouveaux projets d'installation sont à l'étude pour ouverture en 2022. |
| ZAE « Grand Massonneau » | Saint Martial de Valette | Ouverture de la fromagerie « Chêne Vert » et de Locatoumat et d'autres projets sont à l'étude pour un avenir proche. |
| Travaux de voirie | | Ces travaux (780 000 € par an) sont cofinancés par la CCPN et par un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50%. |
| Aménagement de bourg | Abjat sur Bandiat | Participation de la CCPN à hauteur de 100 000 euros. |
| Lancement de la Procédure d'Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) | L'ensemble du territoire | Diagnostic réalisé et recrutement d'un animateur PCAET en octobre 2021. |
| Maisons de santé | Saint Pardoux la Rivière | Les études sont achevées. La consultation des entreprises est en cours avec une ouverture prévue de cet équipement d'environ 170m ² fin 2022. |
| Rénovation du Château de Nontron | Nontron | Fin des études et lancement de la consultation. |
| Office de Tourisme | Nontron | Démarrage des travaux d'aménagement fin 2021 pour un déménagement en 2022. |
| Aménagement Maison Lapeyre Mensignac afin de créer une résidence étudiante et un bureau d'études pour les étudiants de l'ENSAD | Nontron | Démarrage de la maîtrise d'œuvre en septembre 2021 pour des travaux en 2022. Dans l'immédiat, les étudiants sont logés dans l'immeuble au-dessus de l'ancienne pharmacie à Nontron. |
| Application mobile IN-TRAMUROS | Toutes les communes | Acquisition d'une application mobile par la CCPN qui en fait bénéficier ses communes gracieusement. Une action de communication très appréciée et très utile. |

Un nouveau document d'urbanisme : Le PLUI

La commune d'Augignac, en termes d'urbanisme, est aujourd'hui administrée par une carte communale qui a été révisée en 2014. Ce document détermine les différents zonages (ZU : Zone Urbanisable, ZN : Zone Naturelle...).

Au niveau de la communauté de communes du Périgord Nontronnais, les 28 communes sont dotées de 23 cartes communales, 4 PLU et une commune n'a pas de document d'urbanisme.

La loi dite « Grenelle 2 », puis la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), imposent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant compétence en matière d'urbanisme - c'est le cas de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais - de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le 16 décembre 2021, lors du conseil communautaire, l'assemblée a voté à l'unanimité la charte de gouvernance du PLUi/H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/Habitat). Ce vote déclenche le grand chantier de ce document d'urbanisme qui devrait durer 3 ans.

Qu'est ce que le PLUI ?

Ce document stratégique établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il détermine les grandes orientations de demain en terme d'aménagement : les pôles de vie principaux, les villages, les hameaux, les nouveaux équipements, la politique de transport, les secteurs agricoles ou naturels ...

De plus, le H du PLUIH ouvre un axe de travail particulier vers l'habitat.

Le PLUi est opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) et doit être élaboré en cohérence avec les textes législatifs et les documents supra-territoriaux en vigueur, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Périgord Vert.

La charte de gouvernance

Ce nouveau document d'urbanisme exprimera la démarche volontariste de la Communauté de communes en matière de développement durable. Il s'inscrit dans la suite d'autres initiatives comme les Contrats de Relance et de Transition Ecologique ou l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Périgord Nontronnais a fait le choix de se doter d'une charte de gouvernance. Cette dernière a pour objectif de traduire les modalités de collaboration et de concertation entre tous les acteurs du territoire, et plus spécifiquement les communes et la population. Les modalités choisies ont pour but de rendre cohé-

rents les enjeux communaux et intercommunaux au travers d'une vision transversale du territoire.

Les enjeux du PLUI :

Au travers de cette charte, les élus de la Communauté de Communes affirment leurs objectifs pour la réalisation de ce PLUi qui portera donc sur les champs suivants : **l'habitat** à travers un PLH (Plan Local de l'Habitat), **les transports** par une cohérence territoriale du réseau routier et des cheminements doux, **le développement économique et l'activité touristique**, un maillage équilibré en matière d'**équipements** pour répondre aux besoins des habitants, **la préservation de notre patrimoine et l'environnement** de notre cadre de vie à travers les espaces naturels remarquables, les ressources naturelles et la biodiversité, **la gestion du sol** de façon économe en organisant l'urbanisation tout en préservant l'environnement.

Les valeurs de la Charte :

La charte de gouvernance est élaborée pour veiller au dialogue entre les différents acteurs à l'élaboration du PLUI. Les modalités prescrites visent à assurer des relations constructives entre l'échelle communale et intercommunale mais aussi dans les relations avec la population.

Donner la meilleure place possible aux habitants

La gestion du sol organisée par le PLUI impacte fortement le quotidien des habitants du territoire : droit à construire, préservation des terres agricoles, équipements publics, adaptation durable du territoire, ... Il est donc primordial de leur offrir les plus larges outils à disposition de la Communauté de communes pour informer et recueillir le vécu et les aspirations des habitants du territoire.

Assurer la participation des communes

La commune constitue l'échelle du cadre de vie quotidien des habitants. Elle est la collectivité à partir de laquelle le territoire est organisé. La charte veillera au dialogue constant entre l'intercommunalité et les communes.

Prendre en compte les spécificités du territoire pour un projet cohérent

La Communauté de communes du Périgord Nontronnais regroupe 28 communes sur 56 561 hectares. Le territoire rassemble donc des réalités diverses. La charte visera à organiser une gouvernance prenant en compte cette diversité, pour harmoniser et non pas uniformiser l'aménagement du territoire.

Organisation de la gouvernance

La collaboration menée avec l'ensemble des communes de la Communauté de communes pour l'élaboration du PLUI est principalement fondée sur les instances suivantes :

Un comité de pilotage :

Il est composé de 7 élus, dont **Laurent PIALHOUX**, pris au sein de la Commission Logement, Habitat, OPAH et Aménagement de l'espace (dans laquelle siège aussi **Gérard ROUMAT**, 1er adjoint), du Vice-président à l'aménagement de l'espace (M Didier PAGES), ainsi que du président de la Communauté de communes. Ce comité est en charge des décisions stratégiques. Il se réunira à chaque phase du PLUI.

Un comité technique :

Il est composé au minimum des référents techniques de l'EPCI, du Vice-Président à l'aménagement de l'espace du bureau d'études et des représentants des institutions partenaires. Il aura en charge le suivi de l'élaboration du PLUI, son animation territoriale et la préparation des comités de pilotage. Il se réunira à chaque phase.

Des ateliers thématiques :

Durant l'élaboration du PLUI, il sera organisé plusieurs ateliers autour du PLUI ouverts à tout élu communautaire ou municipal et tout autre partie prenante.

Des référents territoriaux :

Chaque commune nommera un référent qui sera l'interlocuteur sur la thématique du PLUI avec la Communauté de communes.

De plus, **quatre conférences à destination des élus communautaires et municipaux auront lieu sur le territoire**. Ces dernières auront pour objet de présenter le projet d'aménagement et de développement durable avant les avis des conseils municipaux et communautaires.

La concertation avec la population :

La Communauté de communes du Périgord Nontronnais souhaite que les habitants du territoire disposent de canaux d'information et de participation les plus larges possibles. Ainsi la concertation avec la population comprend à minima :

- Des articles dans les bulletins municipaux et tout autre média de communication municipal et intercommunal ;
- Des articles dans la presse locale ;
- Création d'une page dédiée sur le site de la Communauté de communes avec un outil de suivi en temps réel ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée dans chacune des mairies et au siège de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Organisation d'une exposition évolutive et itinérante. Ces modalités pourront évoluer ou être renforcées en fonction des exigences du projet.

Le travail engagé sur ce document est à son tout début. Un cabinet conseil va être recruté pour accompagner la CCPN dans ce dossier, qui va commencer par un diagnostic du territoire.

A chaque étape de ce dossier, vous serez informés de l'avancement par voix du bulletin ou du site de la commune.

Réflexion autour de l'éclairage public

Dans une démarche d'économie d'énergie et par conséquent d'économie financière, les élus souhaitent entamer une réflexion au niveau de l'éclairage public.

Dans un premier temps, le groupe de travail (constitué de quelques élus volontaires) fera des sorties nocturnes afin d'effectuer différents relevés (constat de dysfonctionnement, éclairage devenu inutile, éclairage à conserver, ...).

Dans un second temps, avec l'appui du SDE 24, il sera demandé une étude de remplacement des luminaires vétustes, de réduction des heures d'allumage (tout en garantissant la sécurité des administrés sur la voie publique), suppression des éclairages, ...

Pour information, les deux luminaires de type « boules », situés au lotissement de la Cornadelle, considérés comme énergivores (et qui éclairent autant le ciel que le sol) seront changés courant 2022, au profit de luminaires à technologie LED.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 27/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, impose de moderniser l'Eclairage Public. Il s'agit de baisser l'intensité lumineuse nocturne. Augignac étant au centre de la « zone cœur » pour l'obtention du label RICE (Réserve Internationale Ciel Etoilé) porté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, nous sommes donc amenés à nous engager dans cette démarche.

La fibre optique pointe son nez à Augignac !

Vous avez très certainement vu des entreprises effectuer des travaux de génie civil entre Piégut et Augignac sur le CD 675 puis à nouveau à partir du Point du Jour vers la route de La Forêt, puis route des Châtres direction Savignac de Nontron puis Nontron. Il s'agit là de l'installation de "l'autoroute", colonne vertébrale du réseau.

Après la phase d'étude (relevés de boîtes aux lettres, relevés d'appuis, relevés d'infrastructures souterraines), nous voici sur la phase la plus longue avec les travaux de génie civil en souterrain ou aérien sur les réseaux Orange ou Enedis avec les plantations de poteaux et tests des poteaux existants. Ainsi on pourra voir un poteau installé juste à côté d'un poteau existant parce que le test se sera révélé négatif pour que ce dernier supporte le dispositif. Nous concevons parfaitement que ça ne sera pas forcément esthétique Puis viendra la phase de travaux de fibre optique, de déploiement de câbles, de raccordement et de mesures.

Cette dernière tranche nous amènera aux raccordements des abonnés à la demande à l'horizon 2025.

La commune est divisée en deux zones de déploiement : l'une rattachée à Nontron, la Rochefoulée, la Gane, les Petits Champs, l'autre à Piégut pour la plus grosse partie de la commune.

Ces travaux nécessitent des formalités administratives : définition d'aires de stockage, permissions de voirie et autorisation de circulation et de stationner.

Les zones à élaguer à la charge des propriétaires (privés ou publics) devront être traitées trois mois avant le déploiement. Ces zones sont déjà identifiées. Les propriétaires seront avertis réglementairement par un courrier du Maire.

Il est d'ores et déjà conseillé aux propriétaires de profiter de la gratuité dans un premier temps du raccordement qui ne pourra avoir que des effets positifs quant à la valeur du patrimoine immobilier pour l'avenir.

Le Maire et le Premier Adjoint seront les interlocuteurs permanents des entreprises et restent à votre disposition pour toute information.

Fleurir Augignac au naturel



Pour la deuxième fois consécutive, le conseil départemental de la Dordogne a obtenu le label « **Département fleuri** » Valable cinq ans, ce label récompense le travail effectué par le pôle Paysage et espaces verts du département pour la valorisation du label **Villes et villages fleuris** mais également pour la sensibilisation et l'accompagnement des communes.

En ce qui concerne Augignac, pour l'obtention de ce label, une grille d'évaluation a été remplie lors de la visite du jury le 21 septembre 2021.

Plus qu'un simple fleurissement, c'est l'ensemble des initiatives en faveur de la préservation de l'environnement du cadre de vie qui sont prises en compte.

L'idée est d'encourager les communes à s'engager dans une démarche d'amélioration de **cadre de vie**. Aujourd'hui plus de 100 communes de Dordogne participent à la démarche. Elus, jardiniers, bénévoles et techniciens partagent le même objectif.

Un emploi d'insertion à mi-temps financé par l'état, a été créé pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour l'obtention de la **première fleur** en 2022, nous serons évalués par un jury durant l'été. Aucune date n'est définie.

Nos projets : Plusieurs massifs seront créés. Le parc de l'église sera agrémenté d'un jardin de plantes aromatiques diverses et variées. Nous acceptons les donations de plants et les bénévoles au printemps, pour un ou plusieurs ateliers, seront les bienvenus.

Améliorer notre cadre de vie:

Il fait déjà bon vivre à **Augignac**. On peut le constater par le nombre de nouveaux arrivants sur notre commune.

Notre but :

Compenser la présence très prégnante de la route départementale et encourager les habitants et les touristes à découvrir le village et **ne pas faire que de le traverser!**



Des nouvelles de nos associations ...



L'Association Culture et Loisirs d'Augnac a repris son activité. Elle propose plusieurs choses : une activité sportive de marche nordique, encadrée par un entraîneur FFA qui se déroule tous les mercredis de 19h00 à 20h30 au stade d'Augnac et en forêt. Des randonnées de type « bien-être », ouvertes à tout type de marcheur, de tout âge, un jour par mois, le week-end, pour découvrir tranquillement les chemins de randonnée du secteur et des lieux de notre patrimoine local.

Toutes les infos au sujet de ces randonnées sont disponibles sur le compte Facebook ACLA.

Pour tout autre renseignement, merci de téléphoner à la présidente, Cécile GRASSET au 06-70-09-24-44.

Retour sur le marché d'automne

Pour cette seconde véritable manifestation organisée par le Comité des Fêtes, le président Vincent MARENDA était plutôt stressé mais il a vite été rassuré par la présence d'une équipe de bénévoles motivés, qui a assuré un excellent travail. Dans une bonne ambiance, chacun a trouvé sa place et ce fut, malgré les circonstances, une bien belle journée. Il tient à remercier tous les participants ainsi que les membres de l'ACLA pour leur implication. A l'issue de cette manifestation, le Comité des Fêtes a fait un don de 650 euros au téléthon.

Encore un gros et grand merci à vous tous, en espérant que cette année, nous pourrons vous proposer de belles manifestations comme nous en avons l'habitude.



L'Amicale Laïque des écoles du RPI Saint Estèphe – Augignac tient à remercier tous les acteurs du bon déroulement des diverses manifestations organisées: les mairies, les Comités des Fêtes, les enseignantes, les parents bénévoles et tous ceux qui ont participé en assistant aux manifestations de cette année 2021.

Calendrier 2022 des actions prévues :

SOUS RESERVE DE LA SITUATION SANITAIRE !

- Confection et vente de crêpes à l'occasion de la Chandeleur le dimanche 6 Février.
- Bourse aux jouets et vêtements d'enfants le samedi 2 avril.
- Rando gourmande le samedi 14 Mai à Saint Estèphe (**Sous réserve d'un nombre suffisant de bénévoles et date à confirmer!**)
- Tombola tiré pour le Moules/Frites Tickets Vendus par les enfants à partir du 16 mai.
- Moules/Frites du 25 juin à Saint Estèphe
- La confection de crêpes et la vente de gâteaux au vide grenier du 3 juillet à Saint Estèphe
- La confection de crêpes à la brocante d'Augignac en août.
- La confection de crêpes et la vente de gâteaux, frites et sandwiches au vide grenier de novembre à Saint-Estèphe (**à confirmer !**)
- Vente de soupes et gâteaux au marché d'automne à Augignac fin novembre.
- Sans oublier la vente de chocolats et sapins pour Noël...



Préparation des Soupes par les enfants Pour le Marché d'Automne

Tous les bénévoles ont permis aux enfants des écoles :

- de réaliser quelques sorties en extérieur (Compte tenu de la situation sanitaire !)
- d'avoir des abonnements pour les écoles (journal hebdomadaire, adhésion USEP...)

- l'achat de matériels pour les classes (Casques audio – Matériel pédagogique –Livres)
- d'offrir une calculatrice à chaque CM2 partant au collège
- d'offrir un pochon gourmand à chaque enfant pour Noël.
- les bénéfiques serviront également à la participation à la classe de découverte pour les classes de CE1- CE2 – CM1 et CM2 qui aura lieu sur l'année scolaire 2023/2024.

L'Amicale Laïque c'est un Bureau :

Présidente :

Mme VIROULAUD Coraline

Vice-présidente :

Mme FOUGERON Nathalie

Trésorière :

Mme ESCH Laetitia

Trésorière adjointe :

Mme APPEL DELARD Victoria

Secrétaire :

Mme LAMOINE Natacha

Secrétaire adjointe :

Mme FORM Delphine

Des membres actifs (voire très actifs !) et des bénévoles qui viennent donner « un coup de main » ponctuellement sur une ou plusieurs manifestations.

L'ensemble du bureau de L'amicale Laïque vous souhaite une très bonne année 2022 !

Un grand merci à vous tous pour les enfants !



Stand des Ecoles Marché d'Automne à Augignac Le 28 Novembre 2021

Le Club du 3ème âge a repris ses activités en septembre. A ce jour, c'est en moyenne 21 des 35 adhérents qui se réunissent tous les jeudis de 14 à 17 h au foyer autour de jeux de société (belote, scrabble...)

Les membres du club sont issus des communes suivantes : Augignac (14), Nontron (8), Piégut (7), Abjat (2), Javerlhac (1), Busseroles (1), Savignac (1) et St Estèphe (1). Les séances se terminent généralement par un moment plus culturel (quizz, reportage sur différents thèmes comme la peinture ou la chanson française...) Espérons que malgré la pandémie nous pourrions poursuivre ces actions le plus longtemps possible.

Pour tout renseignement, contacter Mme Catherine PINEL, présidente, ou la mairie.



Réflexion sur la vitalité sociale du territoire

A propos de la vitalité sociale de nos communes sur le Périgord Nontronnais, comme ailleurs, on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide !

Le verre à moitié plein ? ... des bénévoles qui animent nos associations, de l'entraide qui s'organise entre voisins, des enfants qui « s'éclatent » au centre de loisirs, des anciens qui aiment se retrouver au club local, des jeunes venus d'ailleurs qui montent des projets, des fêtes locales qui se renouvellent, etc.

Le verre à moitié vide ? ... des habitants avec des problèmes de mobilité, d'autres démunis devant l'usage d'Internet, des communes voisines qui hésitent à coopérer, des natifs et des néos qui s'ignorent, des risques de repli que renforce la crise sanitaire, des générations qui ne se rencontrent pas, etc.

L'année 2022 peut être une année consacrée à l'évolution du « mieux vivre ensemble » dans nos territoires, au soutien des services et des activités qui existent déjà, au soutien des initiatives porteuses de nouvelles idées, à la coopération entre habitants de communes voisines, au renforcement des liens par l'ouverture de nouveaux lieux de rencontres, etc.

Pour participer à cette proposition vous êtes invité.e à une rencontre publique près de chez vous. Vous y découvrirez les résultats de l'enquête « **Vitalité sociale** » réalisée avec le concours de votre mairie. Vous pourrez venir affirmer ce qui vous semble le plus important. Et si vous partagez avec d'autres de bonnes raisons d'agir ensemble, vous pourrez participer au fil de l'année à des ateliers itinérants. Des moments où la parole de chacun vaut celle des autres, pour imaginer des solutions concrètes, dans un projet nouveau porté par des habitants entre communes voisines.

Organisée avec le soutien de notre Communauté de communes, et animée par le Conseil de Développement Durable (CDD), cette démarche se déroulera simultanément sur plusieurs pôles du territoire communautaire. Une de ces rencontres ouvertes à tous aura lieu

le mercredi 23 février à 18 h 00 salle du Minage à Piégut.

Une date à retenir pour une nouvelle année vraiment innovante !

RETROUVONS-NOUS! CRÉONS ENSEMBLE DES LIEUX D'ENTRAIDE ET DE CONVIVIALITÉ

Des lieux qui seront ce que nous en ferons, où l'on peut passer dire bonjour, papoter autour d'un café, lire le journal, ou bien organiser des actions concrètes, par exemple pour développer :

La rencontre des générations
Le partage des savoir-faire
L'aide à la mobilité
L'animation des bourgs et des villages
Le soutien aux associations locales

Pour qu'un tel lieu se crée près de chez nous, une rencontre ouverte à tous les habitants des communes voisines est proposée :

LE 23 FEVRIER 2022 A 18H00
SALLE DU MINAGE A PIEGUT-PLUVIERS



La rencontre des générations

Autour d'ateliers cuisine, couture, jeux, lecture partagée, aide scolaire...

Le partage des savoirs faire

Avec des conseils Internet, ateliers bricolage, échanges d'astuces...

L'aide à la mobilité

Transport solidaire, covoiturage, sorties découvertes...

L'animation des bourgs et des villages

Concerts, ciné-café, bal trad', animations inter communes...

Le soutien aux associations locales

Aide aux bénévoles, projets communs, moyens partagés...

OU TOUTES AUTRES INITIATIVES SELON NOS BESOINS ET NOS ENVIES !

À NOUS DE JOUER !

Rencontre animée par le CDD, soutenue par la communauté de commune, à partir des résultats de l'enquête "Vitalité Sociale". Par des échanges où la parole de chacun vaut celle des autres, nous donnerons l'élan pour un projet local nouveau.



PASS SANITAIRE NÉCESSAIRE
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Bon à savoir

AI-JE LE DROIT DE PLANTER N'IMPORTE QUEL TYPE DE VÉGÉTAUX DANS MON JARDIN ?

Dès lors que vous respectez les distances imposées soit par le code civil (article 671), soit par les usages locaux, vous pouvez planter n'importe quel arbre sur votre terrain. Cependant, si vous êtes en **copropriété ou dans un lotissement**, certaines règles peuvent vous être imposées.

PUIS-JE COUPER LES BRANCHES DE L'ARBRE DE MON VOISIN QUI DÉPASSENT SUR MON TERRAIN ?

Vous ne pouvez pas couper vous-même les branches d'arbre qui viennent de chez votre voisin. Si vous procédez à cette coupe, votre responsabilité peut être engagée, en particulier si cette coupe a des conséquences funestes sur l'arbre, ce qui peut arriver lorsque la mutilation concerne les branches maîtresses.

En revanche, vous pouvez contraindre votre voisin à couper ces branches (art. 673 al 1 du Code civil). Celui-ci est tenu de le faire, même si l'arbre est centenaire et si la coupe peut provoquer sa mort. Le fait que ces branches n'aient jamais été coupées importe peu. Il s'agit en effet d'un droit imprescriptible.

Si votre voisin n'obtempère pas à votre demande, il vous faudra introduire une action en justice.

LES RACINES DES ARBRES DE MON VOISIN ENVAHISSENT MON TERRAIN. PUIS-JE LES COUPER ?

Si couper les branches des arbres sans l'autorisation de leur propriétaire vous est interdit, vous pouvez couper jusqu'à la limite séparative les racines, les ronces ou les brindilles qui avancent sur votre terrain, sans consulter votre voisin (article 673 al.2 du Code Civil).

Il est cependant préférable de lui en parler, afin d'éviter de fragiliser l'arbre. Mais vous ne pouvez pas contraindre votre voisin à le faire lui-même.

Si ce sont les racines de vos arbres qui se répandent chez votre voisin, soyez vigilant, car si vous n'avez pas l'obligation de les couper, vous êtes toutefois responsable des désordres qui peuvent en résulter, et vous risquez d'être condamné à les réparer.

MON VOISIN VEUT QUE JE COUPE UN ARBRE QUI LUI FAIT, PARAÎT-IL, BEAUCOUP D'OMBRE, ALORS QU'IL EST PLANTÉ À LA DISTANCE LÉGALE. PEUT-IL M'Y OBLIGER ?

L'importance ou la taille d'un arbre planté à une distance légale peut être à l'origine d'un trouble de voisinage. Si l'affaire va devant les juges, ceux-ci vont alors apprécier si le trouble subi par votre voisin est anormal ou non. La grandeur des jardins est un élément important pour apprécier l'importance du trouble.

À QUI APPARTIENNENT DES FRUITS TOMBÉS ?

Dès lors que les fruits sont à terre, vous êtes en droit de les ramasser sans même en référer au propriétaire de l'arbre.

Mais vous n'avez le droit ni de les cueillir sur les branches qui avancent sur votre terrain, ni de secouer ces branches pour les faire tomber. Les fruits provenant d'une haie mitoyenne appartiennent pour moitié aux propriétaires mitoyens.

POUR CALCULER LA HAUTEUR D'UN ARBRE

Un arbre se mesure à compter du sol où il est planté jusqu'à sa crête. Peu importe le relief. On ne tient pas compte du terrain voisin, qu'il soit en surplomb ou en contrebas.

Une personne dont le terrain surplombait la propriété voisine a obtenu que la haie de thuyas de 4 mètres de hauteur implantée chez ses voisins le long du mur de séparation soit arrachée, alors qu'elle ne dépassait sur le terrain voisin que de 1,40 m (Cass. civ. 3e, 4 novembre 1998).

Source Code civil / ANIL

L'ADIL réunit l'État, le Conseil Départemental, les collectivités locales, Action logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant du logement et des représentants des usagers.

Pour toute info : ADIL24, 3 rue Victor Hugo 24000 Périgueux ; Téléphone : 05 53 09 89 89 ; mail : contact@adil24.org

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

État Civil 2^{ème} semestre 2021

Naissances

Amy, Nathalie, Katia FURGAUT née le 28/08/2021

Ylliana CHABOT née le 29/09/2021

Valentin, Raphaël LECERF né le 29/10/2021

Malo BOUJASSON ROUSSEAU né le 12/12/2021

Thomas, Pascal, Patrice PLAZER le 18/12/2021

Mariages

Pauline MOUSNIER et Benjamin LABROUSSE DESCOUT le 21/08/2021

Nathalie GRANGER et Jérôme POLETZ le 09/10/2021

Décès

René CHAMOULAUD décédé le 13 août 2021, domicilié 1714 route du Tonnelier

Réjane BERTEAU née CHAPERON décédé le 30/08/2021, domiciliée 1686 route des charentaises

Jacques MOUTIER décédé le 08/10/2021, domicilié 39 rue du Périgord vert

Etienne LAVOIX décédé le 08/11/2021, domicilié 249 chemin de Leyguras

Jean Pierre VIDAL décédé le 27 décembre 2021, domicilié 499 rue des Viradis.

Ont été également inhumées à Augignac :

Brigitte MORELLET décédée le 15/08/2021 à Montcaret (Dordogne)

Jeanine VIAUD décédée le 15/10/2021 à Périgueux

Le Conseil Municipal présente à toutes ces familles ses sincères condoléances.

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : P PEYRAZAT, G ROUMAT, S VIGNERON,
C GRASSET, M JULIEN, V MARENDA, L PIALHOUX,
S LEVECQ

Photos : Commune d'Augignac

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET (Sceau St Angel)

Hommages

Hommage à Jacques MOUTIER, ancien Conseiller Municipal.

Jacques MOUTIER est décédé le Vendredi 8 octobre 2021. Après une activité professionnelle qui s'est déroulée en Belgique, Jacques et son épouse Chantal se sont installés définitivement à Augignac en juillet 2004.

Jacques s'est engagé comme Conseiller Municipal à Augignac de 2008 à 2014. Dans le cadre de son mandat, il a assuré le suivi des petits travaux engagés par la commune.

Il nous a fait bénéficier de sa disponibilité, de son savoir-faire, de sa bonne humeur et de sa bienveillance.

Avec Chantal, qui lui a succédé au Conseil Municipal de 2014 à 2020, cette retraite a été active et ponctuée de nombreux voyages, d'escapades et de repas entre amis.

Rattrapé par la maladie l'été dernier, Jacques nous a quittés brutalement. Un hommage lui a été rendu par le Maire lors de ses obsèques, le 15 octobre dernier.

Nous renouvelons ici notre profonde affection à son épouse Chantal, à ses enfants et petits-enfants.

Cérémonie du 11 novembre

Hommage place du champ de foire à Augignac, aux morts de la guerre de 1914-1918 et commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'armistice.

Hommage en présence des anciens combattants, d'un détachement de sapeurs-pompiers de la caserne de Nontron, des élus de la commune et d'un nombreux public.

A noter cette année la participation d'un jeune Augignacois, Clément Védrenne, à la commémoration de l'armistice de la 1ère guerre mondiale.

Merci à lui de perpétuer le devoir de mémoire.

